



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

- Date de convocation : 17 mai 2024
- Date d'affichage : 17 mai 2024
- Membres en exercice : 23
- **Présents : 18**
- **Votants : 23**
- **Pouvoirs : 5**

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 20h00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept mai 2024 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN Adjointes au Maire, M. Serge LOPEZ, M. Franck LAGNIAUX, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT et M. Thierry BOLLER Conseillers Municipaux en exercice.

Pouvoirs : M. Jonathan ALLONGE donne pouvoir à M. Jacques LETELLIER, M. Claude KRIEGUER donne pouvoir à M. Eric THERRY, M. Alain BROCHARD donne pouvoir à Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, Mme Karen RIAND donne pouvoir à Mme Sylvie PESLERBE et Mme Sandrine LENTZ donne pouvoir à M. Michel BRAULT.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN.

DÉLIBÉRATION N°023/9.1 – AUTORISATION CESSION DROIT DE CHASSE À L'ASSOCIATION DE CHASSE DES PROPRIÉTAIRES D'ASNIÈRES-SUR-OISE (ACPA)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment article L.2121-29 ;

Vu le code de l'Environnement ;

Vu le projet de convention en annexe ;

Considérant la demande d'autorisation du Président de l'association de chasse des propriétaires d'Asnières sur Oise (ACPA) de chasser sur les parcelles communales (tableau des parcelles en annexe) ;

Considérant qu'il convient de formaliser par une délibération la réglementation de la chasse sur les terrains communaux ;

Monsieur le Maire propose de céder à titre gratuit, le droit de chasse (sauf mercredis et vacances scolaires) sur une partie des terrains appartenant à la commune parcelles à l'Association de Chasse des Propriétaires d'Asnières-sur-Oise (A.C.P.A), représentée par son président, monsieur Sébastien LEDEME.

Cette cession, d'une durée d'un an, sera formalisée par une convention (en annexe) qui pourra être renouvelée par tacite reconduction, pour la même durée, sauf si l'une des parties la dénonce par écrit, trois mois avant la date d'expiration.

Cette convention prévoit expressément l'obligation de respect de la réglementation en vigueur ainsi que de suivi de la formation sécurité.

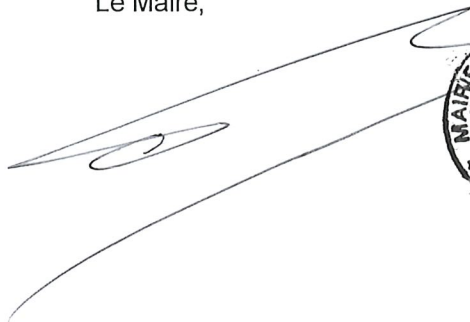
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise la cession du droit de chasse à l'Association de Chasse des Propriétaires d'Asnières-sur-Oise (ACPA) conformément aux éléments exposés ci-dessus.

Approuve la convention de cession de droit de chasse sur les parcelles communales d'Asnières sur Oise.

Autorise le Maire ou un adjoint à signer ladite convention annexée.

Le Maire,



La secrétaire,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou/et sa publication.